## FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

Nom :		ADHERENT 1	
Nom:		Réinscription □ Nouvelle adhésion □ Essai □	
Date de naissance :		14130	
ADHERENT 2   Nouvelle adhésion   Essail   Judo   Taiso   Prénom   Date de naissance   Prénom   Nouvelle adhésion   Essail   Judo   Taiso   Prénom   Nouvelle adhésion   Essail   Judo   Taiso   Nouvelle adhésion   Essail   Taiso   Nouvelle adhésion   Prénom   Nouvelle adhésion   N			
Nouvelle adhésion   Essai   Judo   Taïso   Nouvelle adhésion   Essai   Judo   Taïso   Nouvelle adhésion   Seve: MF:   Certificat médical ou Attestation   ADHERENT 3   Réinscription   Nouvelle adhésion   Essai   Judo   Taïso   Nouvelle adhésion   Prénom : Matrice   Nouvelle   No	Date de nai	ssance: Sexe: M/F: Certificat medical ou Attestation	
Nom :			
Nom:		•	
Date de naissance :	**		
ADHERENT 3   Nouvelle adhésion   Essai   Judo   Taiso   Nouvelle adhésion   Essai   Judo   Taiso   Nom : Prénom : Prén			
Réinscription   Nouvelle adhésion   Essai     Judo   Taïso     Nom :	Date de nai		
Date de naissance :			
Nom:		•	
Date de naissance:	NI		
Représentant légal : Nom :			
Adresse:			
Code Postal:	_	<del>-</del>	
Tél :			
2ème représentant légal pour les mineurs  Nom :			
Nom:			
Nom:	2ème roprése	antant lágal naur les mineurs	
Adresse :	Nom:	Prénom:	
Tél:	Adresse:		
Personne à prévenir en cas d'accident Nom et Prénom:			
Personne à prévenir en cas d'accident  Nom et Prénom:			
Nom et Prénom:	Adresse Ma	11:	
Espèces   Pass Sport 70 € (sous réserve de reconduction et d'éligibilité)   Chèques vacances   Chèque bancaire à l'ordre du Dojo du Porzay-Nevet   Nbre(s) de chèque(s):	Nom et Prénom :		
<ul> <li>□ Pass Sport 70 € (sous réserve de reconduction et d'éligibilité)</li> <li>□ Chèques vacances</li> <li>□ Chèque bancaire à l'ordre du Dojo du Porzay-Nevet         Nbre(s) de chèque(s):</li></ul>			
<ul> <li>□ Chèque bancaire à l'ordre du Dojo du Porzay-Nevet</li></ul>	$\Box$ F	Espèces	
<ul> <li>□ Chèque bancaire à l'ordre du Nojo du Porzay-Nevet Nbre(s) de chèque(s):</li></ul>			
Nbre(s) de chèque(s):		•	
l er encaissement à l'inscription ou le 10 octobre, 2ème le 10 novembre, le 3ème le 10 février et le 4ème le 10 mars (pour les familles de plus de 3 adhérents)  Je soussigné (e)			
<ul> <li>□ Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de règlement du Dojo du Porzay-Nevet et m'engage à le respecter</li> <li>□ J'autorise les responsables du Dojo du Porzay-Nevet, en cas d'accident sérieux dans la pratique de ce sport, à prendre toute décision nécessaire d'ordre médical et chirurgical s'il est impossible de me joindre en temps voulu.</li> <li>□ Droit à l'image :</li> <li>□ j'autorise □ je refuse que le dojo du Porzay-Nevet publie sur quelque support que ce soit (sites internet, Facebook, presse, etc.) l'image de l'adhérent ci-dessus.</li> <li>□ Je reconnais avoir pris connaissance des assurances complémentaires proposées par la Fédération et couvrant les dommages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du club : https://dojoduporzay.fr)</li> <li>Les pratiquants ne seront autorisés à monter sur les tatamis que si leur dossier d'inscription est complet.</li> </ul>		encaissement à l'inscription ou le 10 octobre, 2 <sup>ème</sup> le 10 novembre, le 3 <sup>ème</sup> le 10 février et le 4ème le 10	
m'engage à le respecter  ☐ J'autorise les responsables du Dojo du Porzay-Nevet, en cas d'accident sérieux dans la pratique de ce sport, à prendre toute décision nécessaire d'ordre médical et chirurgical s'il est impossible de me joindre en temps voulu.  ☐ Droit à l'image :  ☐ j'autorise ☐ je refuse que le dojo du Porzay-Nevet publie sur quelque support que ce soit (sites internet, Facebook, presse, etc.) l'image de l'adhérent ci-dessus.  ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des assurances complémentaires proposées par la Fédération et couvrant les dommages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du club : <a href="https://dojoduporzay.fr">https://dojoduporzay.fr</a> )  Les pratiquants ne seront autorisés à monter sur les tatamis que si leur dossier d'inscription est complet.	•		
prendre toute décision nécessaire d'ordre médical et chirurgical s'il est impossible de me joindre en temps voulu.  Droit à l'image:  j'autorise je refuse que le dojo du Porzay-Nevet publie sur quelque support que ce soit (sites internet, Facebook, presse, etc.) l'image de l'adhérent ci-dessus.  Je reconnais avoir pris connaissance des assurances complémentaires proposées par la Fédération et couvrant les dommages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du club: <a href="https://dojoduporzay.fr">https://dojoduporzay.fr</a> )  Les pratiquants ne seront autorisés à monter sur les tatamis que si leur dossier d'inscription est complet.			
☐ j'autorise ☐ je refuse que le dojo du Porzay-Nevet publie sur quelque support que ce soit (sites internet, Facebook, presse, etc.) l'image de l'adhérent ci-dessus.  Je reconnais avoir pris connaissance des assurances complémentaires proposées par la Fédération et couvrant les dommages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du club : <a href="https://dojoduporzay.fr">https://dojoduporzay.fr</a> )  Les pratiquants ne seront autorisés à monter sur les tatamis que si leur dossier d'inscription est complet.			
Facebook, presse, etc.) l'image de l'adhérent ci-dessus.  Je reconnais avoir pris connaissance des assurances complémentaires proposées par la Fédération et couvrant les dommages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du club : <a href="https://dojoduporzay.fr">https://dojoduporzay.fr</a> )  Les pratiquants ne seront autorisés à monter sur les tatamis que si leur dossier d'inscription est complet.	•		
dommages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du club : <a href="https://dojoduporzay.fr">https://dojoduporzay.fr</a> )  Les pratiquants ne seront autorisés à monter sur les tatamis que si leur dossier d'inscription est complet.	Faceb	ook, presse, etc.) l'image de l'adhérent ci-dessus.	
Les pratiquants ne seront autorisés à monter sur les tatamis que si leur dossier d'inscription est complet.	domn	nages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du	
Fait a, le			
	Fait à	, le	

Signature avec mention « lu et approuvé »